

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Présents : Bruno JACQUETIN - Marie-Hélène BONNEL - Geneviève DAMON - Michèle HARANG – Bernadette MANDON – Marie-Laure JOURDY – Christian CASSULO – Jean-Luc COURET – Claude FERRARI

Absent(es) excusé(es) : Loïc FAUVET donne pouvoir à Bruno JACQUETIN

Absent(es) : Pierre-François CHAUT

Secrétaire de séance : Michèle HARANG

Ouverture de la séance : 19h40

1 – Délibérations de la séance

1) Nouveau schéma de coopération intercommunale : le conseil municipal se prononce 2 fois.

- o Une première fois sur le schéma présenté par le Préfet de la Loire à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale)

10 votes → Contre = 9 Abstention = 0 Pour = 1

- o Une seconde fois sur la motion délibérée par la CALF contre le projet du Préfet

10 votes → Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 10

2) Recours contentieux : Autorisation à donner au Maire pour ester en justice, avec tous pouvoirs, auprès du Tribunal Administratif de Lyon, pour obtenir l'annulation de l'Arrêté du 17 juillet 2015 du Préfet de la Loire autorisant le permis de construire 8 éoliennes industrielles et 2 postes de livraison sur le territoire de la commune. Le Maire ne vote pas.

9 votes → Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 9

3) DM n° 22 : Budget Commune - section investissement – **Nouveau prog. n° 193**

- o Compte 205 – prog. 193 – Création site Internet de la commune + 5 400.00 €
- o Compte 2152 – prog. 181 – Plateforme parking mairie - 5 400.00 €

10 votes → Contre = 0 Abstention = 2 Pour = 8

4) DM n° 23 : Budget Commune - section investissement – **Nouveau prog. n° 194**

- o Compte 21318 – prog. 194 – Mise aux normes électricité église + 1 080.00 €
- o Compte 21312 – prog. 179 – Réfection toiture entrée salle communale - 691.00 €
- o Compte 2135 – prog. 180 – Réfection haut de mur monument aux morts - 389.00 €

10 votes → Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 10

- 5) **Réfection de la voirie « chemin du Ponvet »** : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la Communauté d'agglomération Loire Forez est maître d'ouvrage concernant les travaux de réfection des voies communautaires « chemin de Champlebout » et « chemin du Ponvet ». Ces travaux s'élèvent au total à 37 363.02 € TTC, soit après déduction des subventions perçues et du remboursement du FCTVA, un montant net de 25 006.82 €. Il est rappelé que le montant "*maximum*" du fonds de concours que la commune peut apporter est de 50% du montant net des travaux, c'est-à-dire, au maximum 12 503.41 €. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'utilisation de ce fonds de concours à hauteur de 11 340.00 € TTC avec la communauté d'agglomération Loire Forez. Ce montant de 11 340.00 € TTC figure au budget 2015 de la commune.

10 votes →

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 10

- 6) **Charte de mutualisation** : Les coopérations et les partenariats entre les communes, avec la communauté d'agglomération Loire Forez mais également entre les communautés existent et se développent. Le principe et les premiers états des lieux pour un véritable schéma de mutualisation ont fait l'objet d'une validation par le conseil de la communauté d'agglomération Loire Forez en fin d'année 2014, permettant ainsi de s'inscrire dans l'obligation de la loi du 16 décembre 2010, qui en prévoit l'existence ainsi que l'exposé annuel de ses projets et de ses réalisations. La charte de la mutualisation proposée aujourd'hui au vote du conseil municipal s'inscrit dans un processus en œuvre sur le territoire de l'agglomération Loire Forez. Le Conseil Communautaire du 10 novembre dernier l'a approuvée à l'unanimité. Approbation ou désapprobation de cette charte est demandée au Conseil.

10 votes →

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 10

- 7) **Location d'un appartement communal au dessus de l'auberge « l'Orée du Bois »** : Délibération annulée. Retrait de la demande de location.

2 - Informations et questions diverses

- **Samedi 5 décembre 2015** : Repas du CCAS à l'auberge l'Orée du Bois.
- **Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015** : l'article 2 de l'Arrêté préfectoral du 24 août 2015, complété et modifié, précise qu'à titre provisoire, pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, le bureau de vote de Gumières est transféré à la mairie, salle du conseil municipal, centre bourg.
- **Pour les fêtes ... remerciements !!** Des sapins de Noël seront décorés grâce aux préparatifs d'enfants. Au nom des membres du conseil municipal, remerciements du Maire pour tous les travaux/dons des bénévoles : fleurs, peinture, entretien du monument aux morts, fontaine,

La séance est levée à 20h45.

Le Maire
Bruno JACQUETIN

